



CONTRIBUTION DU COLLECTIF NATIONAL DROITS DE L'HOMME ROMEUROPE AU RAPPORT ANNUEL 2020 DE LA CNCDH SUR LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE

ÉTAT DU RACISME, DE L'ANTISÉMITISME ET DE LA XÉNOPHOBIE EN 2020 SELON VOTRE ASSOCIATION

- **Quel bilan tire votre association sur le racisme en 2020 ? Et à partir de votre expérience de terrain, pouvez-vous conclure à une certaine évolution quantitative et/ou qualitative du racisme, de la xénophobie, de l'antisémitisme pour l'année 2020 ?**

Tout au long de l'année 2020, le CNDH Romeurope a recueilli, via ses membres, des informations au sujet de discriminations dont sont victimes les personnes originaires d'Europe de l'Est, Roms ou présumées Roms, vivant en bidonville, squat ou autres lieux de survie en France.

Il est important de préciser que les Roms qui vivent en bidonville ou en squat sont loin de représenter la totalité des Roms qui vivent en France. Beaucoup (mais le nombre est inconnu) ne vivent pas en habitat précaire et sont de fait moins visibles dans l'espace public (et médiatique). Cette précision est importante et nous pensons que la CNCDH doit aussi clairement faire cette précision dans son rapport, pour ne pas amalgamer Roms et habitants des bidonvilles.

La crise du covid-19 qui a marqué cette année 2020 a mis en évidence les terribles conditions de vie des personnes vivant en bidonvilles et squats ainsi que leurs difficultés à faire valoir leurs droits et à avoir accès aux biens de première nécessité et aux services essentiels tels que l'accès à l'eau ou l'accès aux soins, vitaux en période de pandémie.

Autre obstacle à leur accès aux droits : les personnes étaient dépourvues d'informations dans leur langue sur la lutte contre le covid-19 et les modalités du confinement (notamment sur les attestations de déplacement dérogatoires).

Cette crise a montré que dans l'attente de solutions de logement plus dignes et pérennes, l'amélioration des conditions de vie est une nécessité : accès à l'eau, ramassage d'ordure, installation de sanitaires. Les effets directs d'une telle action sont évidents en termes d'accès aux droits et de dignité.

Si une partie des pouvoirs publics se sont mobilisés dans ce sens (raccordement à l'eau, aide à la mise en place de distribution alimentaire et de tickets service...), certains territoires n'ont pas agi, ne considérant pas les habitants des squats et bidonvilles comme une population vulnérable nécessitant une intervention particulière pour les protéger de cette épidémie.

Au-delà des conditions de vie inhumaines dans lesquelles de nombreuses personnes Roms vivent en France, le racisme s'exprime envers les Roms de maintes autres façons :

- Refus de scolarisation, comme par exemple à Stains (93), St Denis (93), Vertou (44) (voir infra)
 - Refus de domiciliation, comme par exemple à Antony (92)
 - Expulsions à répétition (voir infra)
 - Eloignements du territoire, qui vise de façon démesurée des citoyens roumains d'origine rom vivant dans les bidonvilles de Lille, accompagnés fréquemment à la frontière belge pour exécuter des obligations de quitter le territoire français (voir : <https://twitter.com/domplancke/status/1323578263692824576>)
 - Racisme environnemental, qui vise les familles contraintes de vivre sur des terrains pollués au plomb dans lesquels de nombreux enfants sont atteints de saturnisme sans être relogés en urgence comme le prévoit la loi, notamment sur la Butte de Montarcy dans le Val d'Oise. Propos haineux (voir infra) :
 - Étude sur les discours de haine sur les réseaux sociaux en France (ISD) : <https://www.isdglobal.org/isd-publications/mapping-hate-in-france-a-panoramic-view-of-online-discourse-2/> (*Anti-Roma or anti-gypsy discourse*, page 34).
 - Propos tenus par des responsables politiques (Stéphane Ravier, élu à Marseille : https://twitter.com/Stephane_Ravier/status/1326940348124442625) ou des « éditorialistes » (Eric Brunet : <https://twitter.com/ericbrunet/status/1325050538254360582>)
 - Violences physiques : en 2020 nous avons recensé au moins cinq attaques au cocktail molotov qui ont été commises contre des personnes roms de Roumanie au début du mois de mai à Argenteuil. Outre ces attaques signalées à Argenteuil, le CNDH Romeurope a également eu connaissance d'attaques perpétrées à proximité du parc de la Villette, à Paris, dans la nuit du 6 au 7 mai. L'hypothèse que ces incendies criminels visant des personnes roms puissent avoir été motivés par la haine discriminatoire est inquiétante. Nous avons interpellé le ministère de l'intérieur à ce sujet, demandant l'ouverture d'une enquête ; courrier resté sans réponse à ce jour.
- **Votre association dispose-t-elle d'indicateurs pour mesurer les actes à caractère discriminatoires (ex : statistique ethniques) ? Si oui, quel est le mode de collecte de données utilisé ?**

Le CNDH Romeurope ne dispose pas d'indicateurs de mesures d'actes racistes à proprement parler. Notre mission d'observatoire nous permet toutefois de recenser et compiler certaines discriminations, sur le plan de l'appartenance ethnique réelle ou supposée, de la nationalité, du lieu de résidence et/ou des conditions socio-économiques des personnes : les expulsions des lieux

de vie, les incendies de squats ou bidonvilles, certains blocages d'accès aux droits (sur la scolarisation et la domiciliation en particulier). Cet observatoire n'a pas vocation ni la capacité d'être exhaustif et dépend des remontées d'information des 48 membres du CNDH Romeurope. Le seul observatoire quantitatif que nous ayons est celui des expulsions de bidonvilles et squats. C'est un observatoire inter-associatif des expulsions de lieux de vie informels. Pour cela, nous nous sommes dotés d'un outil permettant un recensement par diverses structures accompagnant des publics ciblés par des expulsions : www.observatoiredesexpulsions.org

L'observatoire a recensé des expulsions dans 1079 lieux de vie en France métropolitaine entre le 1er novembre 2019 et le 31 octobre 2020, dont l'écrasante majorité à Calais et Grande Synthe. En dehors de Calais et Grande-Synthe, nous notons une présence plus importante de certaines nationalités : Roumaine, Bulgare, Albanaise, Moldave, Ukrainienne notamment. Dans ces pays, les communautés Roms représentent une part importante des citoyens et subissent un racisme et une discrimination extrêmement forts. S'ils ne constituent pas la totalité des habitants des squats et des bidonvilles, loin s'en faut, il est important de noter qu'ils y sont représentés de façon significative. Le rejet, le racisme et la discrimination est donc une vraie réalité en France aussi pour les communautés roms, impactées de manière démesurée par le mal-logement et les expulsions. Sur les 122 expulsions signalées en dehors de Calais et Grande-Synthe, 57 ont visé des lieux de vie occupés par des personnes roms ou perçues comme telles, soit 46% des expulsions.

- **Votre association est-elle engagée dans des partenariats avec les pouvoirs publics au niveau national (gouvernement, administration déconcentrée, collectivité locale) ? À l'étranger ?**

Le CNDH Romeurope, comme tête de réseau associatif participe à des instances à l'échelle nationale ou européenne. Nous participons :

- Au groupe de travail sur le racisme mis en place par le DIHAL et la DILCRAH dans le cadre du suivi de l'instruction du 25 janvier 2018 visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des bidonvilles. Ce groupe ne s'est pas réuni en 2020, mais le CNDH Romeurope compte contribuer à sa réactivation dans les mois à venir.
- Au comité d'entente « discriminations en raison de l'origine » du Défenseur des droits
- Contributions au fil de l'année aux travaux de la CNCDH et du Défenseur des droits dans leurs rapports ou via des saisines pour le Défenseur des droits. Le CNDH Romeurope a travaillé avec la CNCDH, le Collectif Ecole Pour Tous et l'Unicef pour l'obtention du décret sur la simplification des pièces pour l'inscription scolaire.
- Aux réunions organisées par la Commission européenne sur l'inclusion des Roms

- **Votre association est-elle engagée dans des partenariats avec d'autres associations au niveau national, dans le cadre de son action contre les discriminations ? Aux niveaux européen et international ?**

Le CNDH Romeurope est intrinsèquement un collectif qui favorise l'échange et le partenariat entre ses membres associatifs pour lutter contre les discriminations. Nous agissons aussi en partenariat avec d'autres associations non membres du CNDH Romeurope, comme la Voix des Rroms par exemple.

QUESTIONS THÉMATIQUES

COVID-19 ET RACISME

Thème 1 : Inégalités (notamment accès aux soins), discriminations et confinement

Les mesures de confinement ont frappé les populations des bidonvilles et squats, déjà très fragilisées par des années de précarité et d'expulsions et fait basculer près de 20 000 personnes, dont 30 à 40% d'enfants, dans une pauvreté encore plus extrême que celle qui prévalait avant la crise.

Confinés dans leurs lieux de vie, sans possibilité de mener leurs activités génératrices de revenus (travail salarié ou travail informel, mendicité, ferrailage, glanage des poubelles), les habitants des squats et bidonvilles se sont retrouvés dans une situation de grande dépendance à l'aide humanitaire déployée. ; Nous avons pu noter de grandes disparités selon les territoires - la présence ou non d'associations dans les lieux de vie informels et les différents degrés de mobilisation des pouvoirs publics - pour faire valoir leurs droits et à avoir accès aux biens de première nécessité et aux services essentiels tels que l'accès à l'eau ou l'accès aux soins, vitaux en période de pandémie.

Suite à cette période de confinement, le premier constat, est que seuls un logement digne et un emploi régulier protègent des conséquences d'une épidémie telle que le covid-19. Avoir un logement et un emploi permet *a minima* de se confiner, de disposer d'installations sanitaires viables pour rester en bonne santé et respecter les gestes barrières, de bénéficier de filets de sécurité financiers pour se nourrir (épargne suffisante et/ou ressources stables, accès aux dispositifs de chômage partiel...), d'avoir un espace de travail avec électricité permettant aux enfants de suivre des cours à distance, de se soigner chez soi dans un lieu approprié.

Thème 2 : Accès à l'éducation pendant l'état d'urgence sanitaire

La crise a montré que la présence de médiateurs scolaires était essentielle pour maintenir une continuité pédagogique et que leur absence avait presque toujours été synonyme de décrochage et de rupture des liens construits entre l'école et les enfants.

La fracture numérique (absence d'électricité, de wifi, d'accès à des appareils numériques) a accentué les difficultés à assurer le lien école-élèves pendant la période. Des dons d'ordinateurs ont pu initier de manière très ponctuelle un accompagnement à l'utilisation du numérique. Si certaines associations se sont rapprochées de l'Education Nationale pour mettre en place des navettes entre l'école et les lieux de vie des élèves, notamment avec la remise d'enveloppes nominatives contenant des documents scolaires, cette solution n'était pas suffisante. La simple remise des documents ne pouvait palier un véritable accompagnement.

L'actuel déploiement du programme de médiation scolaire financé par la Dihal pourra permettre de renforcer les actions d'accompagnement des familles et des enfants "vers et dans l'école" et de parer à d'éventuels décrochages lors de période de confinement où les élèves sont éloignés de l'école.

De nombreux enfants n'étaient même pas inscrits à l'école pendant le premier confinement et la crise sanitaire. Ils sont évidemment les enfants les plus éloignés de l'école, et n'ont donc pour la plupart bénéficié d'aucun accompagnement vers l'éducation.

La rentrée de septembre fut particulièrement chaotique pour les enfants scolarisés des squats et bidonvilles de Grenoble, ainsi que pour les enfants de plusieurs squats de Marseille.

A Grenoble, une personne ayant vécu dans un bidonville a été testée positive au Covid-19. L'ARS, la Préfecture et la DASEN ayant été alerté que cette personne serait passée dans un ou plusieurs bidonvilles de la ville, ces trois acteurs ont décidé que l'ensemble des habitants de tous les squats et bidonvilles de Grenoble où vivaient des personnes roms ou perçues comme telles, enfants comme adultes, étaient des cas contact. Ainsi, le lendemain de la rentrée, les enfants roms vivant en habitat informel ont été sommés de quitter l'école pour 15 jours. Certains d'entre eux avaient pourtant déjà fait leur rentrée dans des conditions difficiles car ils avaient subi l'expulsion de leur bidonville la veille.

A Marseille, un cas covid-19 a été recensé dans un squat. Aussi, l'ARS a décidé que l'ensemble des enfants du squat ainsi que des 3 autres squats voisins (situés dans la même rue mais dans des immeubles différents) devaient être privés d'école pour 15 jours.

Dans les deux cas, aucune continuité scolaire n'a été mise en place pour ces enfants. Le CNDH Romeurope a saisi le Défenseur des Droits de ces deux situations.

Thème 4 : Relations police-population durant la période du confinement

Pour les habitants des squats et bidonvilles, ne disposant pas d'imprimante et sans avoir toujours la possibilité de télécharger des attestations sur téléphone, il a parfois été difficile de produire les attestations de déplacement dérogatoire rendues obligatoires par les mesures de restriction des déplacements. Ainsi, nous avons constaté des verbalisations de personnes vivant en bidonville ou squat, à Lille, Montpellier et en Ile-de-France notamment.

En effet, malgré l'instruction du 27 mars 2020 sur la prise en charge et le soutien des populations précaires face à l'épidémie du Covid-19 précisant que les préfets doivent rappeler « [...] *aux forces de l'ordre le discernement dont elles doivent faire preuve lors du contrôle de public sans domicile*

fixe ou en situation de grande précarité » des personnes roms ou perçues comme telles vivant en bidonvilles ou squats ont fait l'objet de nombreux contrôles et ont reçu des amendes :

- Le 27 mars, à Lille, plusieurs amendes ont été remises à des personnes vivant en bidonvilles pour défaut de présentation de l'attestation, alors qu'elles allaient chercher des biens de première nécessité ou leur courrier au CCAS.
- Début avril, 7 amendes ont été remises à des habitants du bidonville dit de « Prairie de Mauves » à Nantes, alors que ceux-ci allaient chercher des bidons d'eau.
- Le 19 avril, à Sarcelles, aux environs du 200 avenue de la Division Leclerc, un habitant d'un squat recevait une amende. Ce dernier allait faire ses courses, en voiture, et avait une attestation remplie correctement. Cependant, il était accompagné de trois personnes dans le même véhicule et ceux-ci n'avaient pas leur attestation en règle.
- Le 22 avril, le Collectif Solidarité Roms Lille Métropole alertait du fait que plusieurs personnes vivant en bidonville avaient reçu des amendes de 138€ pour défaut de présentation de l'attestation, alors que certaines allaient chercher des biens de première nécessité ou leur courrier au CCAS.
- Le 7 mai, deux amendes ont été remises à deux habitants du bidonville dit de « Route d'Espagne » à Toulouse. Ceux-ci avaient mis deux noms sur la même attestation.

La discrimination raciale étant toujours extrêmement difficile à prouver, il est certain que l'appartenance, réelle ou supposée, de ces personnes à la communauté rom a pu générer un zèle particulier de la part de la police.

Par ailleurs, nous avons constaté lors des incidents à Argenteuil (jets de cocktails sur des habitations informelles abritant des personnes roms dans la nuit du 1^{er} au 2 mai 2020) que les résidents inquiétés par ces exactions n'ont pas bénéficié de protection adéquate des services de police. Ces derniers ne se sont déplacés que suite au deuxième appel des résidents. Sur place, les officiers de police ne sont pas descendus de leur véhicule. Par la suite, les habitants ont porté plainte auprès de la police et demandé une protection contre l'éventualité de nouvelles attaques ; les mesures prises pour protéger les résidents se sont révélées insuffisantes.

AUTRE THEMATIQUE : EXPULSIONS

Expulser des lieux de vie informels durant le confinement aurait mis à mal la stratégie préventive de l'Etat en matière épidémiologique, et contraint tous les acteurs à se mobiliser sans cesse pour rechercher le contact avec les personnes expulsées.

Au contraire, le prolongement de la trêve hivernale jusqu'au 10 juillet 2020 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, au-delà de constituer une nécessité relative à la gestion de l'épidémie du Covid-19, a permis aux services publics et associatifs de garder le contact avec les personnes en difficultés.

L'observatoire inter-associatif des expulsions collectives de lieux de vie informels a toutefois recensé 19 expulsions de squats et bidonvilles entre le début du confinement et la fin de la trêve hivernale.

JEUNESSE ET RACISME

Thème : Scolarité

Les élèves roms sont encore trop souvent victimes de discrimination à chaque rentrée scolaire. En effet, en 2020, nous avons à nouveau recensé des communes qui refusaient l'inscription d'enfants roms, notamment sous prétexte de dossier incomplet ou de problème de domiciliation.

C'est le cas à Stains ou St Denis, villes dans lesquelles le Collectif #EcolePourTous a accompagné des familles concernées par ce refus de scolarisation devant le tribunal administratif pour obtenir justice. Dans ces deux villes, les enfants ont été scolarisés suite à ces recours au tribunal.

A Vertou (44), c'est au conseil municipal que le maire affirme qu'il ne souhaite pas entamer de démarche de scolarisation des enfants d'un bidonville sur sa commune (50 enfants vivant sur le terrain dit de la Maladrerie) : *"c'est un campement illicite depuis le 12 mars 2020 dont le propriétaire a lancé fin août une démarche d'expulsion. Au vu de ce contexte « instable » la ville ne souhaite pas entamer de démarche de scolarisation ... De plus elle ne dispose d'aucun élément concernant le nombre d'enfants scolarisables ..."* ([prise de parole filmée, voir à partir d'1H45](#))

Mais la non-scolarisation des enfants en habitat informel résulte aussi souvent d'une lassitude des parents dans des mairies qui ne scolarisent pas depuis des années. Les refus de scolarisation ne sont donc pas explicites mais le résultat est le même : il existe de nombreuses villes où des maires ont conscience de la présence d'enfants vivant en bidonville dans leur commune et où rien n'est mis en place pour qu'ils soient scolarisés. L'adoption d'un décret sur la simplification de cette inscription en juin 2020 a certainement permis de contrer la mauvaise volonté de certaines mairies et de faciliter le chemin vers l'école des élèves roms vivant en habitat précaire. Il est encore tôt pour en tirer un véritable bilan.

OUTILS NUMERIQUES ET RACISME

Thème 9 : Réseaux sociaux et injure raciale

En 2020, les préjugés et clichés sur les populations roms continuent d'être entretenus par les discours politiques et médiatiques. Lorsque les personnes roms sont représentées, c'est presque systématiquement autour de faits divers ou de reportages sur leurs conditions de vie et leur prétendue marginalité, et de manière assez voyeuriste. Ces vidéos et images sont aujourd'hui largement véhiculées via les réseaux sociaux où l'anonymat du public l'autorise à commenter voire injurier les personnes roms mises en scène.

Toujours considérée comme la forme de racisme la plus banalisée et comme celle qui suscite le moins de réprobation au sein de la population française, la haine des populations roms explose ainsi sur les réseaux sociaux, notamment dans les rubriques commentaires de certaines vidéos dont la modération par les hébergeurs reste très aléatoire. Sur Twitter, Jacques Debot (<https://twitter.com/DebotJacques>) épingle régulièrement les propos haineux tenus à l'encontre

des Roms, des Gitans, des manouches, des voyageurs, par des anonymes comme par des responsables publics.

Quelques exemples de vidéos qui ont suscité un torrent de discours de haine en 2020 :

- Vidéo Konbini « Dans nos bidonvilles, à l'heure du covid-19 » - Mai 2020 – 800 000 vues <https://www.facebook.com/konbinifr/videos/2872594756170619/?v=2872594756170619>
- Vidéo Iminéo « Quand les Roms rentrent chez eux » - Octobre 2019 – 12 millions de vues https://www.facebook.com/watch/?ref=search&v=3086356244769523&external_log_id=069b1a5687f8152157d930e9df03ac5a&q=roms%20retour%20en%20roumanie
- Vidéo Brut - "Roms : immersion dans un bidonville" : <https://www.facebook.com/watch/?v=367538920908906>

INTERSECTIONNALITE

Les personnes originaires d'Europe de l'Est auprès desquelles travaillent les membres du collectif Romeurope sont l'objet à la fois d'un racisme antitsigane et d'un rejet en tant que pauvres comme en tant qu'étrangers.

Le racisme et les préjugés antitsiganes font passer la précarité des conditions de vie pour un fait culturel propre aux Roms, quand celle-ci n'est pas interprétée comme le résultat de l'absence de volonté de personnes étrangères de s'intégrer en France. Les discriminations s'en trouveraient en quelque sorte légitimées puisque les victimes seraient elles-mêmes responsables des conditions indignes dans lesquelles elles vivent, ou y seraient indifférentes. Par exemple, le non-accès à l'école ou même à l'eau sont parfois prétendument « justifiés » par une absence de besoin. La lutte contre le racisme, la xénophobie et les discriminations ne peut être dissociée, les discriminations dont résulte la précarité étant entretenues par les deux premiers, qu'elles contribuent à leur tour à renforcer.

PERSPECTIVES D'AVENIR

- **Quelles actions votre association envisage-t-elle d'entreprendre dans les prochains mois et prochaines années concernant la lutte contre le racisme et les discriminations ?**

Le CNDH Romeurope va continuer de s'investir sur les enjeux de lutte contre le racisme et les discriminations raciales en poursuivant notamment ses activités suivantes :

- Au sein de son réseau : travail sur son positionnement dans le champ de l'antiracisme, proposition de formations aux membres aux méthodes de community organizing, afin d'encourager et de soutenir la mobilisation des premiers concernés par l'antitsiganisme.
- Interacteur : le CNDH Romeurope va contribuer à créer un réseau interacteur sur l'antitsiganisme, qui pourra réunir des services de l'Etat, le Défenseur des Droits, la CNCDH,

des médias, des entreprises et différents corps de métiers pertinents selon les thématiques de travail choisies par ce groupe (éducation, santé, médias, justice, police...). Ce réseau sera constitué autour d'une liste mail de partage d'informations et de réunions régulières. De ces réunions naîtront des actions, portées par un ou plusieurs acteurs du réseau.

- Le soutien à la campagne Ecole Pour Tous, qui lutte contre diverses formes de racisme à l'école. L'antitsiganisme est une des formes de racisme combattue par le collectif Ecole Pour tous, mais n'est pas le seul, puisque ce collectif réunit des jeunes de divers horizons (mineurs isolés étrangers, gens du voyage français...).

Par ailleurs, le CNDH Romeurope répond à de nombreuses interventions médiatiques ou dans des colloques, auprès de diverses organisations pour défaire les idées reçues à l'encontre des Roms. Projet empêché par le Covid-19, en 2020, nous aimerions aussi travailler à répertorier les outils et supports utilisables pour des interventions de lutte contre les préjugés racistes (films, vidéos, brochures, jeux livres, outils d'animation...) et développer un nouvel outil « grand public » de lutte contre les préjugés racistes.